



JSC BASKET

Plus forts en rouge et noir



CONDITIONS D'ADHESION SAISON 2026 / 2027 JSC BASKET





BIENVENUE

La JSC Basket est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle saison sportive.

Notre objectif est d'offrir à chaque joueur et joueuse la possibilité de pratiquer le basket-ball dans un environnement convivial et formateur que ce soit orienté loisir ou compétition.

Cette plaquette présente:

- Les nouveautés à venir
- Les conditions d'adhésion
- Les tarifs
- Les aides possibles
- Les modalités de paiement





Les nouveautés



- La création du Centre de Développement:

Afin de répondre à l'engouement croissant pour la pratique du Basket-Ball, la JSC Basket met en place un créneau "Développement". Cette initiative va permettre d'augmenter la capacité d'accueil des jeunes souhaitant pratiquer le basket hors compétition.

- La dotation:

A compter de la saison prochaine, la JSC Basket souhaite doter chacun de ses licenciés évoluant en compétition d'un surmaillot aux couleurs du club. Il renforcera le sentiment d'appartenance et l'image d'un club uni et fier de ses valeurs.

- La caution "Participation à la vie du club":

Le fonctionnement de notre club repose sur l'implication de l'ensemble de ses licenciés dans la vie associative. Malgré les actions mises en place ces deux dernières années, nous constatons encore un manque de participation.

Ainsi, à partir de la prochaine saison, une caution de 100 € sera demandée à chaque joueur à partir de la catégorie U14. Cette caution sera restituée en fin de saison sous réserve d'un engagement minimum dans la vie du club, notamment :

1. participer au bon déroulement de trois rencontres le week-end en tant qu'arbitre, OTM, ou Délégué de club
2. contribuer à l'organisation d'un événement du club (loto, tournoi, vide-grenier...)

Abandon de la caution:

Les licenciés ayant rempli leurs engagements pourront, s'ils le souhaitent, faire don de leur caution au club afin de soutenir ses projets et son développement. Dans ce cas, un reçu CERFA ouvrant droit à une déduction fiscale leur sera remis.



Les conditions



- Etape 1: Préinscription au club en ligne

Le retour sur les terrains pour la saison 2026/2027 est conditionnée par cette première étape. Le joueur (ou son représentant légal) doit prendre connaissance du cadre de fonctionnement de la JSC Basket (règlement intérieur, charte du club et statuts). Cette démarche permet également de donner les autorisations nécessaires à la reprise des entraînements dans les gymnases de Cugnaux.

- Etape 2: Inscription FFBB

Votre demande d'adhésion a été validée par le Responsable Sportif et Technique. Vous recevrez prochainement un mail de la FFBB afin d'effectuer les démarches de renouvellement, de réactivation ou de création de licence. Dès réception de ce message, il est impératif de finaliser cette procédure afin de pouvoir continuer à participer aux entraînements de votre catégorie.

- Etape 3: Paiement

Le paiement pourra être effectué directement en ligne ou auprès du club. Aucune demande de licence ne pourra être finalisée sans règlement.

La licence est obligatoire pour participer aux matchs amicaux, aux tournois de début de saison ainsi qu'aux compétitions officielles.

Sauf situation exceptionnelle laissée à l'appréciation du club, aucune licence ne sera validée pour une rencontre si le joueur n'a pas anticipé sa reprise en compétition au minimum une semaine à l'avance.

- Etape 4: Chèque de caution

Les licenciés à partir de la catégorie U14 devront remettre, lors d'une permanence organisée par le club, un chèque de caution de 100 € intitulé « Participation à la vie du club ».

- Etape 5: Validation club

Le club procèdera à la vérification des informations saisies puis à la validation de la licence.

- Etape 6: Réception de la licence dématérialisée

Une fois la licence validée, vous recevrez par e-mail votre licence dématérialisée.



Les tarifs



	Année de naissance	Catégorie	Total à régler à l'inscription*
Joueurs compétition	2020/2021	U7	220
	2018/2019	U9	240
	2016/2017	U11	250
	2014/2015	U13	265
	2012/2013	U15	265
	2009/2010/2011	U18	280
	A partir de 2008	U21/Séniors	305
Joueurs hors compétition	2022	U5 Microbasket	140
	2009 à 2016	Développement Jeunes	EN COURS D'ÉTUDE
	A partir de 2008	Loisirs	

*Montant hors frais de mutation et assurance individuelle



Les montants complémentaires pouvant s'ajouter à la cotisation:

- Le chasuble d'entraînement:

Cet équipement, indispensable au bon déroulement des séances (Hors U5), sera automatiquement facturé 6€ à tous les nouveaux licenciés (mutation, création et réactivation). Pour les licenciés en renouvellement, l'acquisition reste facultative.

- Les frais de mutation:

Les joueurs évoluant à partir de la catégorie U15 et ayant été licenciés dans un autre club lors de la saison 2025/2026 devront s'acquitter des frais de mutation correspondant au surcoût fédéral, soit 60€.

- Les assurances facultatives:

Lors de l'inscription à la FFBB, il est possible de souscrire une assurance individuelle complémentaire via le contrat proposé par la fédération. En sélectionnant l'une des options proposées (A, B ou C), le montant correspondant sera automatiquement ajouté à la cotisation.



Les tarifs



Les aides

- Réduction fratrie:

Une réduction de 15 € sur l'adhésion est accordée à partir du deuxième licencié appartenant au même foyer familial.

- Le PASS'Sport: (montant non confirmé à ce jour)

Le dispositif PASS'Sport, mis en place par l'État, permet de bénéficier d'une réduction sur l'inscription dans un club sportif. Cette aide est nominative et utilisable une seule fois auprès du club de votre choix.

Le montant de l'aide sera déduit de la cotisation dès réception de l'attestation avec le code PASS'Sport délivrée par la CAF. Si ce document n'a pas encore été reçu au moment de l'inscription, le remboursement sera effectué ultérieurement après transmission de l'attestation, et ce au plus tard le 15 décembre 2026.

- L'Aide cotisation mairie:

La mairie de Cugnax peut attribuer sous conditions, une aide financière permettant aux cugnaxais de pratiquer une activité.

Merci d'adresser vos demandes à
jscomnisports@gmail.com

- Les aides des Comités d'Entreprise:

La JSC Basket peut fournir, sur demande, une attestation de paiement au nom du licencié, précisant le montant de la cotisation réglée. Ce document peut être transmis aux Comités d'Entreprise ou employeurs participant au financement des activités associatives.





A l'issue de la saisie de la licence FFBB, deux options de paiement s'offrent à vous:

- Paiement immédiat par CB via Helloasso:

Vous pouvez alors régler votre licence par carte bancaire, en une seule fois ou en trois échéances.

- Paiement auprès du club:

Dans ce cas, merci de prendre rapidement contact avec le trésorier afin d'organiser le règlement.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants:

1. Virement bancaire
2. Chèque
3. Espèces (merci de prévoir l'appoint)
4. Chèques vacances ANCV papier
5. Coupons sport ANCV papier

Il est possible de combiner plusieurs moyens de paiement.

Le règlement en plusieurs échéances est uniquement possible par remise de chèques couvrant l'intégralité du montant de la licence.

Pour toute question, vous pouvez contacter le trésorier par e-mail :

jscbasket.tresorerie@gmail.com



Le paiement



**Let's go
Cugnaux!**

Contacts:

- Renseignements administratifs : contact.jsc.basket@gmail.com
- Renseignements sur le paiement : jscbasket.tresorerie@gmail.com
- Renseignements sportifs : jean_loubet31@hotmail.com
- jscbasket.presidence@gmail.com